

Le Président,

Madame Cécile Courrèges
Directrice Générale de l'Offre de Soins
Ministère de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 21 janvier 2019,

Objet : Statut commun Ingénieurs hospitaliers – Ingénieurs de la fonction publique territoriale

Madame la Directrice Générale de l'Offre de Soins,

Depuis plusieurs mois déjà, le SMPS a pris l'initiative de réunir représentants des ingénieurs hospitaliers et territoriaux autour d'une demande conjointe : un statut commun pour les Ingénieurs des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Cette demande se fonde sur les dispositions de l'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique, qui prévoit notamment la possibilité de régir, par des dispositions statutaires communes, des corps et cadres d'emplois relevant de la même catégorie et appartenant à au moins deux fonctions publiques. Elle permet de construire un socle commun (grades et grades à accès fonctionnels, grilles indiciaires, durées d'échelons, modalités de promotion), tout en gardant ce qui est spécifique à chaque versant (spécialités, seuils d'emplois fonctionnels, etc.). La mise en œuvre de décrets statutaires communs permettra en outre de transposer la dernière réforme des cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux de mars 2016 aux ingénieurs hospitaliers et aux ingénieurs de l'AP-HP. Cette transposition est très attendue car la situation actuelle est source d'iniquité et constitue un frein à la mobilité.

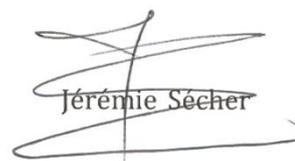
Le 15 mars 2018, les représentants des Ingénieurs hospitaliers et territoriaux ont écrit au Ministre de l'Action et des Comptes publics pour lui demander de travailler à la mise en œuvre de décrets statutaires communs.

M. Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, et M. Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du ministre, ont répondu par un courrier en date du 30 juillet 2018. Ils y affirment notamment que, sensibles à la demande des associations et du SMPS du point de vue de la convergence des carrières, ils ont demandé à leurs services « d'engager des discussions avec ceux de Madame la Ministre des solidarités et de la santé sur cette question ».

A l'automne, en Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, vous avez confirmé avoir bien reçu ce courrier et prendre acte de la nécessité de travailler sur le sujet. Je reviens donc vers vous pour savoir ce qu'il en est des discussions entre la Direction générale de l'offre de soins et les services du ministère de l'Action et des Comptes publics.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire à ces sujets et vous prie de croire, Madame la Directrice Générale de l'Offre de Soins, en l'expression de ma haute considération.

Le Président du SMPS


Jérémie Sécher